

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

16 DÉCEMBRE 2020

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À LA PRISE EN COMPTE OPTIMALE DE LA DIMENSION DE
LA SANTÉ MENTALE DES ENFANTS ET DES JEUNES AU VU DE
L'IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR CELLE-CI

DÉPOSÉE PAR **MMES MARIE-MARTINE SCHYNS, JOËLLE MAISON,
MATHILDE VANDORPE, ALDA GREOLI ET ANNE-CATHERINE GOFFINET.**

RÉSUMÉ

La présente proposition de résolution vise à demander au Gouvernement de prendre des mesures appropriées pour prendre en compte une dimension bien trop oubliée durant la crise sanitaire, à savoir celle de l'impact sur la santé mentale, et en particulier celle des enfants et des jeunes.

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À LA PRISE EN COMPTE OPTIMALE DE LA DIMENSION DE LA SANTÉ MENTALE DES ENFANTS ET DES JEUNES AU VU DE L'IMPACT DE LA PANDMIE DE COVID 19 SUR CELLE-CI	6

DÉVELOPPEMENTS

La crise sanitaire vécue depuis mars 2020 impacte de nombreux pans de notre vie liés aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles : de la crèche à l'école, des structures d'aide à la jeunesse aux établissements d'enseignement supérieur, en passant par le sport et la culture. Le fonctionnement des différentes institutions est perturbé, avec de multiples conséquences sur les familles. Dans cette proposition, nous nous attachons à un impact en particulier, celui sur la santé mentale des enfants et des jeunes.

Depuis mai dernier, divers acteurs ont mené des enquêtes afin d'essayer d'objectiver les ressentis des enfants et des jeunes, qu'ils soient élèves ou étudiants. Même si ces enquêtes n'ont pas toutes la même valeur scientifique, force est de constater que leurs conclusions ne peuvent que nous alerter(1).

En ce qui concerne les élèves en âge de fréquenter l'école primaire

Plusieurs études aux USA et en Europe rapportent que 40% des parents ont observé des signes de détresse chez leurs enfants. L'OCDE souligne que la détresse est plus forte encore pour les enfants vulnérables ou issus de familles démunies. Pendant le premier confinement, la fermeture des écoles a modifié l'écosystème de l'enfant, entraînant des inégalités dans les apprentissages, une sédentarité qui conduit à une augmentation de l'anxiété mais aussi à plus de grignotages(2). Elle a aussi participé à une aggravation des comportements addictifs liés aux jeux vidéo, mais aussi à tous les types d'écrans. Certains enfants auraient fait face à une augmentation sensible du harcèlement en ligne ainsi qu'à des violences intrafamiliales(3).

Pour pallier les semaines de cours manquées entre mars et juin 2020 et les inégalités d'apprentissage, la Ministre de l'Education a demandé aux écoles de définir une stratégie de remédiation et de la mettre en œuvre pour la rentrée 2020(4). Elle a également recommandé la bienveillance dans les décisions des conseils de classe en juin 2020. La Fédération Wallonie-Bruxelles a fourni des ressources et outils à destination des enseignants. Et dans sa circulaire 7817 du 30 octobre, la Ministre

rappelle que « l'action des Centres Psycho-Médico Sociaux est plus essentielle que jamais dans le contexte actuel. Ils poursuivent leur travail dans le respect de leurs missions » (5).

Par ailleurs, des initiatives locales voient le jour. Le CHU de Liège a ouvert une ligne téléphonique dédiée aux enfants dont les parents travaillent dans les soins de santé. Le professeur Malchair, responsable du service de psychiatrie infanto-juvénile ambulatoire du CHU explique : « les enfants présentent une anxiété due à la complication d'un message clair. Chez eux, les incertitudes sont source d'angoisse. Mais si on leur explique, les enfants sont capables de gérer le réel. » (6). L'intérêt d'une telle ligne d'écoute et de soutien est ainsi démontré.

Dans son rapport annuel, le Délégué général aux Droits de l'enfant recommande d'ailleurs, entre autres : « Une meilleure diffusion du numéro 103 dédié aux enfants et la mise en place urgente d'un groupe de réflexion pour que cette ligne soit adaptée à tous les enfants et à leurs modes actuels de communication. Ce numéro doit faire l'objet de campagnes d'information répétées et via des médias différents, sans être mêlé à des campagnes présentant d'autres numéros d'urgence. Il importe d'avoir un message clair, accessible à tous les enfants et uniquement axé sur leurs besoins. » (7). Dans ce même rapport, le DGDE suggère aussi de « favoriser la participation des enfants et des jeunes pour recueillir leur point de vue sur l'organisation des activités en temps de crise sanitaire afin d'appréhender au mieux leurs craintes leurs doutes leurs envies et leurs besoins »

En ce qui concerne les élèves en âge de fréquenter l'école secondaire

L'ULiège et l'UCLouvain ont, quant à elles, réalisé une enquête en ligne en Fédération Wallonie-Bruxelles, entre la mi-mars et le mois de juin, sur l'impact du confinement et de la crise Covid sur le bien-être et la santé mentale des 12-18 ans (avec un âge moyen des répondants de 16 ans.) Les jeunes disent « ressentir un sentiment de vide, d'ennui, de stress important, d'abandon, mais aussi une envie de s'engager dans l'après-crise ». Les chiffres sont interpellants, car 80%

(1) Selon une enquête réalisée par la Caisse d'Allocations Familiales de l'UCM auprès de 2.670 familles, les trois quarts des parents wallons se sentent fatigués et près de la moitié estiment que leurs enfants sont inquiets ou stressés. (SudInfo en ligne, 7 décembre 2020)

(2) Le Monde, 13 novembre 2020, « Une nouvelle fermeture des écoles serait un drame pour la santé mentale des enfants ».

(3) Le Monde, 27 novembre 2020, « A Robert-Debré, l'« explosion » des troubles psychiques chez l'enfant ».

(4) Circulaires n° 7625 et 7626 du 24 juin 2020 « Définition d'une stratégie en vue de la rentrée de septembre 2020/2021 dans le contexte du Covid-19 - Enseignement fondamental (secondaire) »

(5) Circulaire 7187 du 30 octobre 2020 « Covid-19 - Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire - Suite du Comité de concertation du 30 octobre 2020 »

(6) Sudpresse, La Meuse, 12 novembre 2020, « le CHU s'attaque au stress des enfants »

(7) Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, Rapport annuel 2019-2020 (en ligne).

des jeunes interrogés présentent un niveau d'anxiété plus élevé que la norme(8).

Fabienne Glowacz, professeure de psychologie en charge de cette enquête rapporte : « *Un des éléments jouant un rôle important pour contrer l'effet anxiogène et dépressif du confinement est le sentiment d'être soutenus, compris et en lien avec les agents de la sphère scolaire au sens large, leurs professeurs, éducateurs, copains de classe avec lesquels ils peuvent partager ce qu'ils vivent* »(9). Plus ils se sentent ainsi soutenus, moins ils risquent de développer une symptomatologie.

Les actions menées par le gouvernement et la Ministre de l'enseignement obligatoire, ci-dessus citées, sont effectives également pour l'enseignement secondaire. Le gouvernement de la FWB a, en outre, diffusé une circulaire renseignant des lieux accessibles aux étudiants qui souhaiteraient un environnement plus adéquat pour travailler. A la lecture du document on constate que certains espaces sont ouverts de manière très partielle, que des zones du territoire sont moins couvertes, ou encore que certains des espaces cités ne correspondent pas à une offre réelle(10).

Par ailleurs, ici aussi des initiatives plus locales existent : à Marche, cela fait plusieurs années que les services d'aide aux jeunes mènent une campagne ensemble pour se faire connaître auprès des élèves, circulant dans les écoles. Cette année, la campagne s'est poursuivie dans un contexte particulier, démontrant toute l'utilité des services. Des permanences téléphoniques sont restées accessibles tout au long du confinement car les jeunes ont besoin de parler beaucoup(11).

En ce qui concerne les étudiants fréquentant l'enseignement supérieur

Cet été, l'Observatoire de la vie étudiante a réalisé une enquête psychosociale où il apparaît que l'isolement social est la première cause de stress des étudiants(12).

Début novembre, la Cocom (Commission communautaire commune)(13) a réalisé une enquête qualitative auprès de jeunes âgés de 18 à 25

ans. Il en ressort que les jeunes appliquent correctement les règles sanitaires pour protéger leurs parents et grands-parents, que parfois certains privilégient l'isolement pour ne pas avoir à se confronter aux mesures sanitaires. Les sentiments qui prédominent durant ce second confinement sont l'incertitude et le manque de perspectives d'avenir.

La troisième enquête de santé Covid-19 de Sciensano(14) montre que les jeunes 18-24 ans sont de loin les plus touchés par l'anxiété et la dépression, et une étude Corona de l'Université d'Anvers(15) datant de mi-novembre confirme que le moral des étudiants est encore plus affecté que pendant la première vague. La FEF a quant à elle interrogé 7700 étudiants et il en ressort que 80% se sentent particulièrement ou totalement fragilisés psychologiquement. Ce sont la solitude et le manque de contacts qui sont le plus régulièrement cités.

La FEF(16) relève aussi que près d'un tiers des étudiants ont perdu leur job, ce qui impacte directement leur capacité à payer les frais scolaires, leur loyer ainsi que les frais alimentaires et de santé. Le gouvernement fédéral a débloqué des budgets pour que les CPAS puissent soutenir les étudiants, avec du matériel informatique, pour une connexion wifi, etc. Le président de la Fédération des CPAS estime que beaucoup d'étudiants ignorent encore ces aides(17). Il apparaît clairement que ces difficultés peuvent entraîner d'importantes conséquences sur la santé mentale des étudiants.

Il faut relever que pour le public étudiant, des initiatives locales existent également. La commune d'Éghezée a mis gratuitement un espace à disposition depuis le 4 novembre, pour des étudiants qui n'ont pas une bonne connexion internet chez eux ou qui n'ont pas d'ordinateur à disposition(18). D'autres communes rappellent que leur EPN (Espace Public Numérique) est ouvert et à disposition des élèves et étudiants qui suivent leurs cours à distance. Ces espaces de co-studying devraient toutefois être soutenus directement par les pouvoirs publics(19).

(8) Ariane Baye, Noémie Baudoin, Liesje Coertjens, Françoise Crépin, Sébastien Dellisse, Benoît Galand et Dominique Lafontaine (2020). « Le bien-être et la motivation des élèves en période de (dé)confinement - Note de synthèse » (en ligne)

(9) Le Soir, 18 novembre 2020, « La dépression gagne les ados confinés »

(10) Circulaire 7793 du 20 octobre 2020, « Répertoire des lieux accessibles aux élèves pour un enseignement à distance » (en ligne). Pour la commune d'Uccle par exemple, l'espace renseigné est « Infor-Jeunes » situé dans les locaux de l'EFPP, et n'est pas accessible.

(11) SudPresse, La Meuse, 14 novembre 2020, « Des services d'aide aux jeunes plus utiles que jamais à Marche »

(12) Jade CAUWE, Valérie Dumouli, Alain Levêque, Juliette Paume, Cécile Van de Leemput (2020) « Vos conditions de vie et de confinement » (ULB, Observatoire de la Santé) (en ligne)

(13) Soir, 23 novembre 2020. « Jeunes et Covid : un besoin criant de considération » (en ligne)

(14) Elise Braekman, Rana Charafeddine, Stefaan Demarest, Sabine Drieskens, Lydia Gisle, Lize Hermans, Stefanie Vandevijvere (2020). « Troisième enquête de santé COVID-19. Résultats préliminaires » (en ligne)

(15) Veerle Buffel, Sarah Vandeveldt (UAntwerpen, 2020) « Étude internationale sur le bien-être des étudiants en temps de COVID-19 » (en ligne)

(16) FEF (2020) « Rapport d'enquête sur les effets du Covid (2e vague) » (en ligne)

(17) L'Echo, 21 novembre 2020, « Gueules en terre ! »

(18) L'Avenir, Basse-Sambre, 17 novembre 2020, « Une salle connectée pour les étudiants »

(19) Par espace de co-studying, il faut entendre : toute salle en intérieur dédiée à l'étude, que ce soit pour les élèves de l'enseignement secondaire ou supérieur. La salle doit être équipée du matériel nécessaire à l'étude, c'est-à-dire de quoi s'asseoir et travailler, de quoi brancher un ordinateur et le connecter à internet. L'espace est accessible dans le temps scolaire et hors-temps scolaire ou pendant l'une de ces périodes seulement.

En France, une association dénommée « Nightline » organise depuis 2017 à Paris une permanence d'écoute nocturne gratuite gérée par des étudiants et destinée aux étudiants. Face à l'explosion de demandes pendant le premier confinement, ils ont ouvert des antennes à Lille ou encore à Lyon⁽²⁰⁾. Une initiative de ce type aurait tout son sens en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de rencontrer les urgences psychologiques liées à la situation sanitaire.

(20) Le Monde, 12 novembre 2020, « La jeunesse en détresse psychologique »

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À LA PRISE EN COMPTE OPTIMALE DE LA DIMENSION DE LA SANTÉ MENTALE DES ENFANTS ET DES JEUNES AU VU DE L'IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID 19 SUR CELLE-CI

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- considérant que de nombreuses enquêtes et études observent, tant chez les enfants que chez les adolescents ou jeunes adultes, une amplification de l'anxiété et d'un certain mal-être ;
- considérant que les causes de ce phénomène sont multifactorielles et liées à des compétences ressortissant à différents niveaux de pouvoir ;
- considérant que la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose cependant de leviers propres, au travers des politiques dont elle a la charge : les écoles, les centres PMS, les services d'aide à la Jeunesse, les organisations de jeunesse, les équipes mobiles, etc. ;
- considérant l'existence du numéro d'urgence 103 – « Ecoute-enfants » en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- considérant que les jeunes interrogés expriment le besoin d'être écoutés et de se sentir moins seuls ;
- considérant que la crise sanitaire et les mesures qui en ont résulté ont eu des conséquences sur l'accroissement du cyber-harcèlement dont certains enfants et jeunes sont victimes ;
- considérant l'importance que ces mêmes jeunes donnent au lien avec les agents de la sphère scolaire au sens large : leurs professeurs, éducateurs, copains de classe, ... ;
- considérant que tous les élèves et étudiants ne disposent pas d'un endroit adapté au suivi de cours à distance et aux moments de blocus ;
- considérant les initiatives locales de mise à disposition de ce type d'espaces, et considérant qu'à travers leur plan de cohésion sociale (PCS), les communes et CPAS sont des partenaires tout indiqués des acteurs scolaires et de la jeunesse ;
- considérant qu'il n'est actuellement pas légalement possible pour une commune d'utiliser ces moyens au bénéfice du financement d'activités ayant trait aux matières communautaires suivantes : la politique de la jeunesse et la politique de l'enseignement. Les plans de cohésion sociale permettant en effet aux com-

munes de financer uniquement des initiatives dans les cadres des matières régionales exclusives et transférées en vertu de l'article 138 de la Constitution ;

- considérant l'importance pour les enfants et les jeunes de mettre des mots sur leur vécu, de pouvoir le dépasser, d'être sur un chemin de résilience. Que même si des initiatives ponctuelles ont été prises par les Ministres de la culture et de l'enseignement, il est indispensable d'augmenter les espaces de rencontre des enfants et des jeunes, aussi avec la création, l'art et la culture ;
- considérant le fait qu'un certain nombre de membres du personnel de l'enseignement sont mis en disponibilité par défaut d'emploi sans être ni réaffectés ni remis au travail.

Demande au gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles :

- de doubler le numéro 103 d'une ligne de « chat », moyen davantage utilisé par les adolescents et jeunes adultes et d'en renforcer les équipes si nécessaire. De rendre cette ligne accessible via les réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram, canaux de communication très fréquemment utilisés par les 12-25 ans ;
- de mener des campagnes d'information répétées sur le numéro 103, et via des médias différents, sans être mêlé à des campagnes d'autres numéros d'urgence pour avoir un message clair, accessible à tous les enfants et aux jeunes, focalisé sur leurs besoins ;
- de rendre l'application Cyber-Help rapidement accessible à l'ensemble des élèves ;
- d'étudier, dans le cadre du premier ajustement budgétaire 2021, la possibilité d'élargir le cadre organique des écoles fondamentales afin que les établissements ordinaires et spécialisés puissent disposer d'un équivalent temps plein Educateur pour un ratio de 500 élèves ;
- de permettre aux pouvoirs organisateurs de mobiliser, sur base volontaire, les membres du personnel de l'enseignement mis en disponibilité et n'ayant pu être ni réaffectés ni remis au travail, dans le cadre d'un soutien éducatif au

sein des équipes pédagogiques et sous la responsabilité de la direction des établissements d'enseignement ordinaire et spécialisé ;

- d'étudier la faisabilité d'un appel à projets spécifique « conséquences du confinement » dans le cadre de l'A.B. 01.09.40 « Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de démocratie scolaire, d'activités citoyennes et de lutte contre le harcèlement à l'école » de la D.O. 41, et dans ce cadre d'encourager les projets qui favorisent la participation des enfants et des jeunes pour recueillir leur point de vue et leurs suggestions sur l'organisation des activités en temps de crise sanitaire ;
- d'augmenter les moyens permettant la participation des artistes de toute discipline aux actions mises en place, au sein même de l'école ou dans les lieux de rencontre avec les enfants et les jeunes ;
- d'entamer avec les régions une démarche conjointe, à travers un dispositif décentralisé, permettant aux communes de financer via leur plan de cohésion sociale les initiatives de mise en place d'espaces de co-studying.

M.-M. SCHYNS

J. MAISON

M. VANDORPE

A. GREOLI

A.-C. GOFFINET